



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Russie

Question écrite n° 45704

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation en Tchétchénie. Il lui demande quelle est la position du Gouvernement français au sujet des graves atteintes portées aux droits de l'homme qui sont commises dans ce pays.

Texte de la réponse

La France a mobilisé ses partenaires pour que, dans les enceintes multilatérales compétentes, depuis le sommet de l'organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, à Istanbul les 18-19 novembre, la communauté internationale exprime sa préoccupation devant la situation des droits de l'homme en Tchétchénie. Toutes les occasions bilatérales ont également été saisies. La Tchétchénie a été au centre des entretiens que le ministre des affaires étrangères a eus avec M. Poutine, président par intérim de la fédération de Russie, et son homologue russe, M. Ivanov, à Moscou, le 4 février. La question a été à nouveau abordée en cours d'entretiens bilatéraux entre le ministre et M. Ivanov. La France reconnaît, comme au demeurant l'ensemble de ses partenaires, l'intégralité territoriale de la fédération de Russie et elle ne conteste pas le droit légitime d'un Etat à lutter contre le terrorisme, mais elle pense que seule une solution politique permettra de résoudre la crise tchétchène. La résolution présentée par l'Union européenne à la dernière session de la Commission des droits de l'homme, puis le Comité des ministres du Conseil de l'Europe ont insisté sur l'importance de la mise en place d'une commission d'enquête nationale, large et indépendante, portant sur tous les cas de violation des droits de l'homme et qui prévoient des suites judiciaires à l'encontre des responsables de violations avérées. Les autorités russes ont fait quelques gestes d'ouverture en réponse aux demandes de la communauté internationale. Des accords de principe ont été donnés pour la présence d'experts du Conseil de l'Europe dans l'équipe de M. Kalamanov, représentant spécial du président russe pour les droits de l'homme en Tchétchénie, et pour le redéploiement du groupe d'assistance de l'OSCE en Tchétchénie. Le Comité international de la Croix Rouge a pour sa part bon espoir d'avoir prochainement accès aux camps de détention. Mais les réponses des autorités demeurent insuffisantes. Aussi devons-nous maintenir naturellement toute notre vigilance pour que ces engagements se traduisent rapidement en progrès concrets. Dans le même temps la question tchétchène ne doit pas nous dispenser de réfléchir avec nos partenaires et avec les autorités russes à la relation de long terme que la France et l'Union européenne souhaitent développer avec la Russie, partenaire stratégique essentiel en Europe. C'est d'ailleurs parce qu'il attache une importance particulière à la consolidation d'un véritable processus démocratique en Russie que notre pays n'a pas à rester silencieux face à la situation en Tchétchénie. Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et le ministre des affaires étrangères ont adressé une lettre aux principaux partenaires de la France, ainsi qu'à M. Ivanov, en vue d'engager une réflexion de fond sur une coopération future avec la Russie plus adaptée aux besoins de ce pays. Cette initiative vise à proposer une base de travail pour les prochains rendez-vous du G 8 et de l'Union européenne.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45704

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er mai 2000, page 2666

Réponse publiée le : 3 juillet 2000, page 3915